

# Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Villevieille

## Comité syndical du 29 août 2022

### Relevé des décisions

**Délégués présents** : Marie-Claude Poulet-Guerin, Christel Martin-Guignery, Bernard Chluda, Jérôme Leconte, Marc Berthe

**Délégués absents** : Marie-José Pellet, Christian Bourrel, Benjamin Bouscharain

#### **1 - Approbation du RAD et du RPQS 2021**

Le RAD remis et discuté lors de la réunion de suivi du contrat d'affermage le 17 mai 2022 ayant fait l'objet de remarques de l'AMO André Fonda et du syndicat quant aux erreurs et imprécisions constatées dans le document, a dû être repris par le délégataire. Le document n'ayant pas été finalisé à la date du dernier comité syndical du 22 juin dernier, n'a donc pas encore été approuvé.

Le fait marquant de l'année 2021 sont la mise en service le 8 avril de la nouvelle unité de traitement.

***A l'unanimité des présents le RAD et le RPQS de l'année 2021 sont approuvés (délibération).***

#### **2 Application des pénalités**

Le montant de la pénalité appliquée au titre de l'année 2021 pour non-respect de l'indice linéaire de perte s'élève à 33 813 €. A noter que le rendement du réseau est à nouveau en baisse depuis 4 années consécutives.

Rappelons que lors du comité syndical du 22 juin dernier, les délégués ont décidé de ne pas appliquer de pénalités sur l'efficacité énergétique pour tenir compte de la mise en service de la nouvelle unité de traitement (plus consommatrice d'électricité), intervenue avant la signature de l'avenant prenant en compte ce nouvel équipement.

Par ailleurs, ils ont également décidé de ne pas appliquer la pénalité relative au non remplacement de compteurs de plus de 20 ans.

#### **3 – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe**

Laurence David secrétaire du syndicat à temps partiel (5h00/ semaine au syndicat, 30h00/semaine à la mairie de Villevieille) occupe actuellement un poste d'adjoint administratif.

Mme la Maire de Villevieille a proposé son reclassement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Le syndicat doit donc créer un poste correspondant à son nouveau grade.

***A l'unanimité des présents, les délégués approuvent la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (délibération).***

Le poste d'adjoint administratif occupé par elle aujourd'hui sera supprimé lors d'un prochain comité lorsque son reclassement sera effectif.

#### **4 – Convention relative à la mise à disposition par le SIAVB de Pierrick Rollandt pour assurer la mission d'AMO**

Comme évoqué lors des dernières réunions du comité, le contrat d'AMO d'André Fonda n'a pas été renouvelé.

Son remplacement par Pierrick Rollandt directeur du syndicat d'assainissement Vidourle et Bénovie nécessite la signature d'une convention de mise à disposition. Une copie de cette convention proposée par le SIAVB, précisant notamment les domaines d'intervention le temps de mise à disposition, la date de démarrage de la mission et les possibilités de reconduction, est remise à chaque délégué en séance.

Le président sollicite :

- l'accord des délégués sur le contenu de cette convention,
- l'autorisation de signer la dite convention.

***A l'unanimité des présents, les délégués approuvent les termes de la convention et autorisent le président à la signer (délibération).***

#### **5 - Questions diverses**

Jérôme Leconte fait part de son inquiétude quant à l'étanchéité et à l'état de la structure du château d'eau de Souvignargues (présence de sécrétions sur les parements).

Bernard Chluda précise que l'étanchéité de ce réservoir a fait l'objet d'une réflexion il y a environ 3 ans. Les sécrétions pourraient donc être antérieures aux travaux d'étanchéité.

Marc Berthe se rendra sur place avec la Saur pour effectuer une inspection et en fonction des constatations réalisées sollicitera CEREG pour établir un diagnostic et identifier les éventuels désordres d'ordre structurel.

Par ailleurs, ce réservoir présente un aspect extérieur plutôt dégradé. Très visible de la route et situé à l'entrée de la commune de Souvignargues, il y aurait lieu de prévoir une intervention pour améliorer son aspect. Ces travaux pourraient être envisagés après la réalisation du diagnostic et après les éventuelles interventions sur la structure.